

ARRETE N° 2015- 225 du 16 juin 2015

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

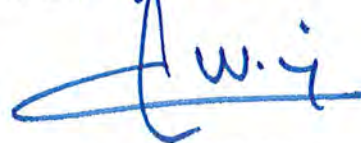
Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre MAKOSZA, ingénieur de recherche, responsable administratif de l'U.F.R. de médecine à l'effet de signer toutes les conventions dites « convention de stages » concernant les étudiants inscrits à l'U.F.R. de médecine ainsi que les étudiants y accomplissant un stage.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le 16 juin 2015



Christine CLERICI

Affiché le : 18 JUIN 2015

Transmis au recteur le :

18 JUIN 2015